



25 novembre 2025

COMMUNE DE GOUMOËNS / CONTRAT DE LOCATION
REFUGE « CHALET DES CHASSEURS »
Chemin de Villars-le-Terroir 1, 1376 Goumoens-la-Ville

Date de réservation :	Genre de manifestation :
Organisateur responsable : Nom, prénom, date naissance, adresse, e-mail & n° de tél. :	
Nombre de personnes :	

Tarifs (forfait journalier) :

- Fr. 160.00 pour les habitants de la Commune
- Fr. 210.00 pour les gens de l'extérieur

Consignes :

- La mise à disposition du local débute à 09h00 le jour retenu, sa reddition en principe à 08h00 le lendemain matin.
- En cas de **non-respect** des conditions de location et d'utilisation ci-jointes, un montant minimum de Fr. 80.00 sera perçu. Les heures de nettoyage ou de rangement supplémentaires seront facturées au prix de Fr. 80.00/heure. Tout dégât sera facturé au soussigné. En cas de perte des clés, des frais administratifs et de changement du cylindre seront à la charge du locataire.
- Un acompte de Fr. 50.00 sera versé à la remise des clés et sera déduit de la facture de location.
- Les clés sont à retirer au bureau communal selon l'horaire suivant : lundi, mardi, mercredi, vendredi 08h00-10h30 et jeudi 17h00-19h00. Elle sera restituée avec la check-list dans la boîte aux lettres "voirie", à côté de la grande salle, compartiment courrier.
- Pour la visite des lieux et pour toute autre information à recevoir, prendre contact **en temps utile et durant l'horaire suivant, 09h00-12h00 et 14h00-17h00** avec l'intendant/e, tél. 076 221 46 37, qui donnera tous les renseignements nécessaires.
- L'éventuelle visite est comprise dans le prix de location, toute visite supplémentaire sera facturée à Fr. 80.00/heure.
- En cas de désistement ou d'annulation :
Dans les 30 jours avant la date de location, une taxe administrative de Fr. 50.00 est due.
Dans les 48 heures avant le jour en question, l'entier du prix de location reste dû.

Par ma signature, je déclare avoir pris connaissance des conditions précitées et certifie également louer la salle pour mes propres besoins et non pour ceux d'une tierce personne.

Date et signature :

Le double est à renvoyer par retour de courrier à l'Administration communale.
Copie pour information va à l'intendant/e et à la Bourse communale.



Refuge « Chalet des chasseurs »

Conditions de location et d'utilisation

1. Pas de réservation aux personnes mineures, ni de sous-location possible.
2. Pas de vente de boissons alcoolisées.
3. Pas de diffusion de musique au-delà de 22 heures (respect de la faune).
4. Le refuge est non-fumeur. Interdiction de planter des clous, agrafes, punaises (mobilier, murs).
5. Tout balisage du chemin d'accès ou aux abords du refuge doit être enlevé par le locataire avant de quitter les lieux.
6. L'allumage d'un feu à l'extérieur n'est admis qu'à l'endroit prévu à cet effet; tout danger d'incendie doit être éliminé avant de quitter les lieux.
7. La forêt doit être respectée; les abords du refuge seront rendus propres et il est interdit de couper ou d'arracher de la végétation.
8. La génératrice est mise à disposition avec le plein de carburant pour une autonomie d'env. 20 heures. Si impérativement nécessaire, le remplissage du réservoir est à effectuer à la charge et au risque du locataire. Il est strictement interdit de connecter tout appareil externe à la génératrice. Tout dommage, panne ou détérioration découlant d'une utilisation inadéquate ou non autorisée sera à la charge du locataire et pourra faire l'objet d'une facturation.

Descriptif/inventaire des lieux

Le refuge peut accueillir au maximum 20 personnes à l'intérieur.

Il est équipé comme suit :

- 1- éclairage par génératrice;
- 9- prises électriques (10 A maximum);
- 1- coin cuisine avec 1 réfrigérateur à boissons et 1 cuisinière avec four.

Local de rangement : tables de réserve et génératrice.

Local séparé : 1 WC norme handicapé.

Inventaire détaillé ci-après.

Utilisation

Le locataire apporte ses propres sacs taxés officiels et emporte ses déchets, y compris bouteilles.

Le mode d'utilisation du poêle et de la génératrice est affiché.

Seul le bois stocké à côté du poêle peut être utilisé (bois fourni par la Commune).

Les carrelages (refuge et WC) seront balayés et récurés.

Extérieur : ramassage des papiers et autres détritiques ainsi que balayage des dalles et nettoyage des tables fixes, si besoin.

Barbecue : selon instructions lors de la visite préalable.

Parking

Les voitures doivent être stationnées à l'extérieur du périmètre du refuge.

Dégâts

Le locataire signalera tout dommage lors de l'état des lieux.

Il sera tenu responsable de tout dégât découlant d'une utilisation inappropriée du refuge et de ses installations.

Tout matériel manquant ou endommagé fera l'objet d'une facturation séparée.

Remarque

L'eau est coupée du 15 novembre au 15 mars de l'année suivante.





25 novembre 2025

Refuge « Chalet des chasseurs »

Inventaire détaillé

VAISSELLE

- 30 couteaux
- 30 fourchettes
- 30 cuillères à soupe
- 30 cuillères à café
- 30 tasses à café
- 30 sous-tasses à café
- 30 assiettes à soupe
- 30 assiettes plates
- 30 assiettes à dessert
- 30 verres à eau 2 dl
- 30 verres à vin
- 2 carafes à eau
- 5 corbeilles à pain rondes
- 1 planche à pain en bois
- 1 couteau à pain
- 1 couteau à viande
- 1 planche en bois
- 1 passoire
- 2 saladiers
- 2 couverts à salade
- 1 tire-bouchon
- 1 lot de casseroles et couvercles
- 4 sets à fondue Gourmet
- 1 bouilloire
- 1 coin « grillades »

MEUBLES

- 6 tables 180 cm x 80 cm
- 40 chaises (à empiler après usage)
- 1 réfrigérateur à boissons
- 1 cuisinière avec four
- 1 poêle à bois
- 1 tapis d'entrée

Local de rangement :

- 4 tables 120 cm x 70 cm
- 1 génératrice

NETTOYAGE

- 2 balais
- 1 brosse à récurer
- 1 brosse et ramassoire
- 1 seau
- 1 serpillière

MATERIEL DIVERS

- 1 extincteur





25 novembre 2025



Refuge « Chalet des chasseurs »
« Check-list »

A compléter et restituer dans la boîte aux lettres "voirie", à côté de la grande salle, compartiment courrier, avec les clés selon arrangement convenu.

Jour de location :

Nom et prénom du locataire responsable :

Prière de cocher les cases ci-après :

Remarques éventuelles :

☐ Frigo vidé, nettoyé et laissé ouvert

.....

☐ Vaisselle nettoyée et rangée

.....

☐ Poêle déclenché/feu éteint

.....

☐ Sol et WC récurés

.....

☐ Portes fermées à clé

.....

A l'extérieur :

☐ Barbecue selon instructions données

.....

☐ Balisage et décoration retirés

.....

☐ Tables, chaises extérieures rangées dans le local

.....

☐ Déchets emportés (ordures mén., bouteilles, PET)

.....

Rappel : Tout matériel manquant ou endommagé fera l'objet d'une facturation séparée.

Avec nos remerciements pour votre compréhension.

Vos éventuels conseils nous seront utiles.

Date et signature :